

RAPPORT MORAL

L'année écoulée a été marquée par une réforme du baccalauréat et du lycée menée à marche forcée. Enfermée dans les promesses de campagne d'Emmanuel Macron, prétendument « sanctifiées » par le suffrage universel, cette réforme se donne pour objectif d'organiser l'autonomie des établissements en introduisant le contrôle continu et en ramenant le baccalauréat à quatre épreuves terminales. Le suivi de la réforme ayant absorbé l'essentiel des forces du Bureau¹, ce rapport lui sera presque entièrement consacré.

LA REFORME

Elle supprime les séries de la voie générale et leur substitue un tronc commun, complété par des spécialités, dont les modalités de choix par les élèves ne sont pas encore complètement définies. Les épreuves finales du baccalauréat sont ramenées à quatre à la fin de la Terminale : la philosophie, deux spécialités, et un oral sur projet portant sur une ou deux disciplines de spécialité. L'épreuve de lettres reste organisée à la fin de la Première, dans les mêmes conditions qu'aujourd'hui, mais elle n'est plus la seule épreuve anticipée. En effet, le contrôle en cours de formation introduit deux séries d'épreuves en Première, et une au deuxième trimestre de la Terminale.

Si la philosophie obtient un horaire de quatre heures en « enseignement commun », son enseignement approfondi, tel qu'il est permis par la Terminale L, est supprimé, et elle n'apparaît nominalement que dans une seule spécialité : « Humanités, lettres et philosophie ».

Les séries technologiques ne sont pas affectées par la réforme.

Le Bureau de l'APPEP a mené son action sur deux fronts : face au Ministère pour rappeler les besoins des professeurs de philosophie et de leurs élèves ; avec les collègues pour les informer et les mobiliser.

LES DISCUSSIONS AVEC LE MINISTERE

L'« épreuve universelle »

Le Bureau a bien évidemment accepté le principe de la concertation – toute relative, on le verra – proposée en début d'année par le ministère. Cela s'est traduit

1. Pour ne pas surcharger ce rapport de notes de bas de page, nous invitons le lecteur à se reporter à l'onglet « Réforme Blanquer » du site de l'APPEP, qui récapitule les très nombreuses publications de l'Association à propos de cette réforme (comptes rendus, communiqués, contributions, correspondance, témoignages sur la Terminale L, rapport de la consultation sur la réforme, etc.).

par de multiples audiences et auditions, aux comptes rendus desquels nous renvoyons².

La substantielle contribution adressée en décembre à la mission Mathiot fut l'occasion de rappeler les principes et les besoins de l'enseignement de la philosophie³, en s'appuyant sur la réflexion engagée depuis mai 2016 au sujet de *L'enseignement de la philosophie aujourd'hui et demain*, ainsi que du dernier rapport sur le baccalauréat, dont nous avons cette année exceptionnellement anticipé la parution afin de tirer parti des questions générales que nous y posions en vue de la réforme⁴. Une fois rappelés les besoins fondamentaux de l'enseignement de la philosophie – un programme de notions, un horaire substantiel, l'importance de la dissertation et de l'explication de texte –, cette contribution envisageait deux scénarios : le maintien des filières avec un renforcement de la filière littéraire pour lequel nous faisons des propositions ; l'acceptation d'une certaine modularité, dont nous avons d'emblée pointé le risque principal, à savoir l'introduction d'une concurrence entre les disciplines et les professeurs. Le premier scénario avait notre préférence. C'est malheureusement le second qui a été retenu. En revanche, nos arguments contre le contrôle continu ont été entendus : la philosophie y échappe.

La situation de la philosophie est présentée comme exceptionnelle par le Ministère, qui considère contre toute évidence qu'elle sort fortifiée de la réforme. Le statut grandiloquent d'« épreuve universelle » marque certes la reconnaissance du fait qu'un enseignement de la philosophie appuyé sur un programme de notions s'adresse à tous, et permet à chacun de se poser les questions que tout homme se pose. Pour autant, la place de l'épreuve de philosophie (cinq semaines après les épreuves de spécialité !) et son coefficient (en baisse !) conduisent à marginaliser notre discipline.

Les horaires

Il n'est pas exagéré de dire que l'APPEP a joué un rôle décisif dans l'obtention des quatre heures en tronc commun dans les séries générales. L'audience auprès du chef de cabinet de Jean-Michel Blanquer le 8 février a manifestement permis de faire sauter un verrou, car il n'était jusque-là prévu que trois heures hebdomadaires au mieux. Nous n'avons en revanche rien obtenu pour les dédoublements dans les séries technologiques : le Ministère nous renvoie toujours aux arbitrages locaux, dont on sait à quel point ils nous sont défavorables.

La disparition de la Terminale L et la spécialité « Humanités, littérature et philosophie »

C'est bien évidemment la disparition de la Terminale L et, avec elle, de l'enseignement approfondi de la philosophie qu'elle rend possible, qui est pour les professeurs de philosophie le point le plus sensible de la réforme. Il a fallu les multiples interventions de l'APPEP pour que l'on prenne conscience qu'il y a en France 2 500 Terminales L : c'est donc un professeur de philosophie sur deux qui a chaque année un horaire de 8 heures avec ses élèves. À l'université, la moitié, parfois les deux tiers, des effectifs de licence de philosophie sont composés d'anciens élèves de L. Mais

2. Deux audiences auprès de l'Inspection générale, une auprès du Ministre, deux avec son cabinet, ainsi qu'une audition devant la commission Mathiot et deux devant le CSP.

3. Il faut remercier Pierre Windecker pour la rédaction de cette contribution. Comme tout texte produit par le Bureau, celui-ci est le résultat de nos discussions communes et engage bien entendu le Bureau tout entier.

4. Merci à Pierre Hayat d'avoir aussi efficacement et magistralement assuré le dépouillement du questionnaire et la rédaction de ce rapport.

au-delà des chiffres, ce qui disparaît est l'apport essentiel de la philosophie à des élèves qui ne l'ont pas positivement choisie mais qui lui doivent une autonomie intellectuelle qu'ils n'auraient sans doute pas conquise sans elle. Pour le rendre sensible, l'APPEP a lancé un appel à témoignage dont la synthèse formule sans nostalgie ce qui serait perdu avec la disparition d'un enseignement approfondi de la philosophie⁵. Cette perte n'est en rien compensée par la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ».

Cette spécialité souffre de trois défauts majeurs. D'abord, l'association exclusive de la philosophie avec la littérature méconnaît les liens essentiels de la philosophie avec les sciences humaines et les sciences. Ensuite, la création par décret d'une discipline d'enseignement mêle indistinctement deux disciplines qui ont chacune leurs exigences propres. Enfin l'articulation avec l'« enseignement commun » est pour le moins embarrassée.

Sur le premier point, l'APPEP continue de demander d'autres « couplages », notamment avec Droits et grands enjeux du monde contemporain, dans le respect de l'autonomie de chaque discipline.

Sur le deuxième, elle a d'emblée pointé l'impossibilité d'un enseignement intégré, que le CSP envisageait pourtant. S'il faut se réjouir de l'évolution du Conseil à ce sujet, et si l'on peut espérer qu'il veille à ce que l'épreuve du baccalauréat distingue la partie littéraire et la partie philosophique dans l'exercice qui sera proposé aux élèves, nous n'avons aucune garantie que leur correction en sera assurée par des professeurs de la discipline concernée.

Sur le troisième point, quelle que soit l'ingéniosité du groupe d'experts nommé par le CSP pour inventer des programmes et une épreuve qui tentent, autant que possible, de limiter les défauts de cette spécialité et de faciliter son articulation avec l'« enseignement commun », cela ne pourra se faire sans transformer la nature de l'enseignement de la philosophie. Pour que le programme de spécialité, qui commence en Première, soit compatible avec celui de notions d'« enseignement commun », il faut en effet qu'il se présente comme un programme d'objets ou de thèmes, sans doute inscrits dans leur dimension historique. Est-ce la meilleure manière de s'initier à la philosophie ? Cette altération de l'enseignement de la philosophie, qui intervient presque par effraction, aurait mérité une réflexion de l'ensemble de la profession. Les professeurs de philosophie seront certes amenés à se prononcer sur les projets de programme, mais ils seront mis devant le fait accompli d'une transformation de leur enseignement.

Afin de permettre aux professeurs de philosophie de se prononcer sur la réforme, l'APPEP a organisé une consultation pendant l'été, dont les résultats, encore provisoires à l'heure où ces lignes sont écrites, expriment une incontestable hostilité à la réforme et des critiques très vives contre la spécialité « Humanités, littérature et philosophie ».

LA MOBILISATION DE LA PROFESSION

Informé et mobiliser les collègues a été le souci constant du Bureau, qui a multiplié les initiatives pour alerter la profession. Face à cette réforme systémique qui

5. Voir dans le présent numéro pages 45 à 65 et sur le site de l'Association à l'adresse suivante : <http://www.appép.net/temoignage-sur-la-classe-terminale-1/> Pierre Windecker s'est chargé de la rédaction de cette synthèse. Une nouvelle fois, qu'il en soit remercié.

introduit la concurrence entre les disciplines, nous avons très vite été convaincus qu'il fallait opposer un front uni qui les rassemble toutes. L'APPEP a donc pris l'initiative d'une réunion de la Conférence le jour de la publication du rapport Mathiot pour organiser une réponse commune, sous la forme d'une pétition signée par plus de dix mille collègues demandant un moratoire sur la réforme. Malgré le contexte, il faut se réjouir de cette entente inédite avec des associations qui n'avaient pas l'habitude de participer aux réunions de la Conférence. Des liens féconds ont été noués. Ces discussions avec les autres associations disciplinaires ont également débouché sur un communiqué commun de l'APPEP, l'APHG, l'APLettres et l'APSES contre la confusion disciplinaire introduite par les spécialités.

Dans le même temps, nous avons alerté les directeurs des UFR de philosophie – ce qui a incité un grand nombre de départements à voter des motions pour protester contre la disparition de la Terminale L –, puis la Coordination des départements de philosophie à publier une plate-forme des exigences relatives à l'enseignement de la philosophie au lycée, plate-forme cosignée par l'APPEP.

Enfin, les Assises nationales de la philosophie ont été, en juin, l'occasion de rappeler les enjeux de la réforme pour l'enseignement de la philosophie.

Dans de nombreuses académies, les commissions de baccalauréat ont été l'occasion d'assemblées générales qui ont voté des motions dans des termes proches des communiqués de l'APPEP, preuve que le travail du Bureau n'aura pas été inutile.

DEMANDE DE REMISE A PLAT

L'APPEP a joué le jeu de ce qui nous a été présenté comme une concertation, et a multiplié les propositions pour rendre la réforme acceptable. Elle n'a guère été entendue. Nous devrions conserver ces exercices formateurs que sont la dissertation et l'explication de texte en tronc commun, l'épreuve de philosophie échappe au contrôle continu, mais la disparition de l'enseignement approfondi de la philosophie, l'introduction de la concurrence entre les disciplines et les professeurs, la confusion qui entoure l'épreuve de spécialité, le calendrier et le coefficient qui marginalisent l'épreuve de philosophie ne sont pas acceptables. Nous demandons donc une remise à plat de la réforme.

Il faut, au minimum, que la possibilité soit laissée aux élèves de conserver en Terminale les trois spécialités choisies en Première ; que les épreuves de spécialité soient passées en juin, au même moment que l'oral sur projet et la philosophie ; que la philosophie soit associée à d'autres disciplines que la littérature, notamment DGEMC ; et que le coefficient de l'épreuve de philosophie soit porté à 10 % de l'examen. L'APPEP continue en outre d'exiger la garantie du dédoublement systématique d'une heure dans les séries technologiques.

LES AUTRES ACTIONS DE L'APPEP

La réforme n'a pas été le seul objet de préoccupation du Bureau. Le calendrier du bac d'abord, qui nous est toujours aussi défavorable : une lettre de l'APPEP au ministre et une lettre interassociative et intersyndicale sont restées sans réponse et sans effets. En revanche, notre action résolue menée en début d'année pour obtenir la réouverture du CAPES interne de philosophie, arbitrairement fermé pour des raisons budgétaires, a été couronnée de succès. Enfin, l'APPEP continue de soutenir les professeurs de philosophie marocains dans leur combat pour leur enseignement.

Le prix lycéen du livre de philosophie et les 24 heures de la philosophie

Le succès remporté par le Prix lycéen se confirme : le nombre d'élèves-jurés a crû cette année de 80 % et le mouvement devrait se poursuivre, car le nombre de lycées qui se sont d'ores et déjà inscrits pour la session 2019 est plus important que l'année dernière. La gestion de ce Prix devenant très chronophage, il ne m'est plus possible de l'assurer et je remercie Didier Brégeon qui a accepté de prendre le relais.

Les 24 heures de la philosophie, qui supposent des accords locaux avec les universités, ont en revanche été plus difficiles à mettre en œuvre. Malgré les efforts de la Régionale francilienne, son organisation a buté sur des obstacles matériels et de sécurité avancés par l'Université de Nanterre, dont le département de philosophie était pourtant très intéressé par notre projet. Seule la Régionale de Lyon a organisé ce concours, grâce au travail de Julien Fonollosa, dont je veux saluer ici l'opiniâtreté : les prestations des élèves ont manifestement surpris le jury par leur qualité.

Le hors-série Entrer dans le métier

La distribution en début d'année du hors-série de la Revue à destination des néotitulaires et des contractuels bute sur des difficultés locales, tout particulièrement dans les académies où les Régionales sont peu actives ou n'existent plus. Il est regrettable que ce numéro, si utile et unanimement apprécié des jeunes collègues, et qui a demandé un effort financier important à l'Association, ne soit pas mieux distribué. Nous préparerons pour la rentrée 2019 un nouvel opus, qui sera cette fois publié au format électronique : nous ferons ainsi de substantielles économies et atteindrons plus aisément le public visé.

La présence de l'APPEP sur Internet

Notre prestataire a accumulé les retards, mais le nouveau site devrait être enfin disponible cet automne et nous travaillons en ce moment aux derniers réglages. Initialement prévu pour être mis en ligne à la rentrée 2017 – au seuil de cette année de réforme – il nous a cruellement manqué, car nous avons connu un taux de fréquentation considérable, dépassant régulièrement mille visites par jour. Un site plus lisible et permettant l'adhésion en ligne aurait contribué à accroître encore l'audience de l'Association.

Le compte Twitter et la page Facebook de l'APPEP se bornent pour l'instant à n'être que l'écho des publications faites sur le site. Faute de temps, je ne peux faire mieux. Il conviendrait qu'à l'avenir un ou deux collègues se chargent de nos réseaux sociaux, afin de profiter de l'interactivité et de la visibilité qu'ils permettent.

Il faut enfin rappeler une nouvelle fois qu'Appeliste, la liste de discussion de l'Association, ne saurait être une assemblée générale permanente qui contrôlerait et ordonnerait l'activité du Bureau. Ses fonctions sont précieuses, mais elles sont d'un autre ordre.

Les chantiers à venir

Outre notre demande de remise à plat de la réforme, nous devons veiller à la qualité des programmes sur lesquels les groupes d'experts sont en train de travailler. L'APPEP prendra toute sa part aux consultations sur les projets de programme qui devraient être organisées à l'automne 2018 pour l'enseignement de spécialité en

Première et en 2019 pour l'enseignement commun et la spécialité de Terminale. Nous aurons également à participer à l'évaluation de la réforme en STHR. Outre le nouveau sujet de composition, il faudra examiner attentivement la redéfinition des questions posées sur le texte qui ne sont pas de nature à aider les candidats. Je regrette que l'Inspection générale ait mis son veto à mon affectation dans un jury de STHR lors de la dernière session du baccalauréat, ce qui m'aurait permis de mieux juger de la pertinence des nouvelles épreuves et de mieux préparer la consultation à venir⁶.

Les dédoublements dans les séries technologiques, l'attribution prioritaire de l'EMC en Terminale aux professeurs de philosophie, l'amélioration de la formation continue et la préparation des concours internes, la création d'un CPLP comprenant la philosophie sont également au menu des prochaines réunions du Bureau.

Au terme de cette année, je tiens à remercier tous les membres du Bureau pour la densité et la qualité exceptionnelles du travail mené en commun. Je salue aussi, très amicalement, Bernard Fischer, trésorier exemplaire de l'APPEP pendant de longues années, et membre du Bureau depuis 1990, qui a décidé cette année de ne pas représenter sa candidature, après avoir achevé l'édition de deux ensembles d'articles de Jean Lefranc⁷. Son engagement indéfectible en faveur de l'enseignement de la philosophie, son expérience et la justesse de ses analyses nous manqueront. Au nom de tous les membres de l'Association, je lui adresse des vœux chaleureux pour cette deuxième retraite.

Nicolas Franck
Président de l'APPEP
20 août 2018

6. Il faut néanmoins se réjouir du changement à la tête du groupe de philosophie de l'Inspection générale : la nomination de Souâd Ayada l'été dernier, puis celle de Frank Burbage en novembre ont permis de rétablir des relations et des discussions normales entre l'Inspection générale et la principale association de professeurs de philosophie.

7. *Critique et modernité, Kant et Schopenhauer*, Hermann, 2017 et *Philosophes à la fenêtre, Philosophie et rationalité*, L'Harmattan, 2017.